

Date de dépôt: 10 mars 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Mahrer : Quelles directives pour les étudiant-e-s qui devraient s'inscrire dès maintenant dans les filières de l'EIG remises en question par le Conseil fédéral ?

En date du 12 février 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Par une lettre datée du 15 décembre 2003, le Conseil fédéral a signifié sa décision de ne plus offrir les filières traditionnelles génie chimique, énergie électrique, électronique et physique appliquée de l'Ecole d'Ingénieurs de Genève, dès l'année académique 2004-2005, en laissant toutefois la possibilité ouverte de remodeler les enseignements concernés dans un choix de nouvelles filières autorisées et mentionnées dans le même courrier.

Je vous interpelle en urgence pour que les enseignements que Genève veut vraiment défendre soient redéployés à temps dans les filières autorisées par le Conseil fédéral, avec la conviction documentée que les énergies humaines, les propositions et les moyens matériels existent pour relever ce défi.

A titre d'exemple je mentionnerai la filière génie chimique, que notre Grand Conseil a soutenu par d'importants investissements qui ont notamment permis de concrétiser son ouverture attendue aux biotechnologies environnementales, avec la création du nouveau laboratoire de biologie appliquée.

Pour éviter une démobilisation massive des personnes (professeur-es-, assistant-es-s, etc.) sur qui repose concrètement la charge de revoir la conception des filières en fonction des nouvelles exigences fédérales, ainsi

que celle des élèves actuellement désireux de s'y engager, il est urgent de délivrer le message politique clair que notre canton utilisera toutes les portes restées ouvertes pour développer et faire reconnaître sa part de compétences dans la HES-SO.

En conséquence, Monsieur le Président, je vous prie instamment et vous remercie par avance de mettre tout en oeuvre pour que les étudiant-e-s concerné-e-s puissent s'inscrire sans attendre et en confiance dans les filières restructurées, dont l'image et l'attractivité auront été restaurées sous votre impulsion et celle des acteurs économiques bénéficiaires de la qualité des ingénieur-e-s -formé-e-s dans cette école, que l'on aimerait sentir à vos côtés en ces circonstances inconfortables.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le 4 juillet 2003, les comités stratégiques de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et de la Haute école spécialisée santé-social (HES-S2) ont adopté le texte définitif de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la HES-SO, à l'intention des autorités fédérales.

Par décision du 15 décembre 2003, le Conseil fédéral a accordé cette autorisation, non limitée dans le temps. Parallèlement, le 16 décembre 2003, le Département fédéral de l'économie a rendu sa décision de reconnaissance des diplômes décernés par la HES-SO.

A la demande de la présidente des comités stratégiques, le Département de l'instruction publique a été appelé à formuler ses observations sur la décision du Conseil fédéral.

Il a relevé que cette décision traitait de manière particulièrement ciblée les filières de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, selon la formulation suivante : *"les filières de génie chimique (Genève), énergie électrique (Genève), électronique (Genève) ainsi que physique appliquée (Genève) ne seront plus offertes à partir de l'année académique 2004/2005"*.

La prise de position genevoise a été largement reprise par le comité stratégique de la HES-SO. En date du 20 février 2004, sa présidente l'a communiquée au Conseil fédéral de la façon suivante :

« En ce qui concerne les filières de "génie chimique , énergie électrique, électronique, physique appliquée, le libellé de la décision [du Conseil fédéral] peut laisser croire que l'Ecole d'ingénieurs de Genève est la seule touchée par la restructuration de l'offre de filières. Ceci est inexact dans la mesure où c'est l'ensemble de la région qui est confrontée à la nécessaire réorganisation de ces filières. Cela dit, nous précisons toutefois :

- Comme c'est le cas dans d'autres écoles d'ingénieurs, les formations en énergie électrique et électronique ont été intégrées dans d'autres filières homologuées,
- La physique appliquée est devenue une orientation de la filière microtechnique,
- Si la problématique du rattachement de la filière génie chimique n'est pas réglée de manière définitive, elle fait l'objet de réflexions visant à sauvegarder les compétences disponibles dans un environnement intégré au domaine général de la chimie et des sciences du vivant. Nous ne manquerons pas d'informer l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie dès qu'une solution définitive aura été élaborée. L'examen de cette problématique doit être intégrée aux travaux visant à réorganiser l'offre de formation du domaine de la chimie aux niveaux régional et national. »

La HES-SO confirme ainsi que les étudiants qui souhaitent se former dans des filières qui ont déjà été restructurées ou dans des filières appelées à l'être, pourront suivre les mêmes formations ou des formations très proches dans d'autres filières homologuées par les instances de la Confédération. C'est l'information que l'Ecole d'ingénieurs de Genève donne, dès à présent, à ses futurs étudiants.

Comme vous le savez, le Conseil d'Etat attache une grande importance à la qualité de l'offre de formation dans notre canton, y compris dans le cadre de la HES-SO. A cet égard, il ne peut que déplorer tout attitude, même issue du zèle de responsables de la Berne fédérale, visant à stigmatiser une des écoles dont il a la responsabilité.

Pour information, le temps consacré à la préparation de la présente réponse a été de 2 heures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer

Secrétariat du Grand Conseil**IUE 68**

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Anne Mahrer*

Date de dépôt: 12 février 2004

Interpellation urgente écrite

Quelles directives pour les étudiant-e-s qui devraient s'inscrire dès maintenant dans les filières de l'EIG remises en question par le Conseil fédéral ?

Par une lettre datée du 15 décembre 2003, le Conseil fédéral a signifié sa décision de ne plus offrir les filières traditionnelles génie chimique, énergie électrique, électronique et physique appliquée de l'Ecole d'Ingénieurs de Genève, dès l'année académique 2004-2005, en laissant toutefois la possibilité ouverte de remodeler les enseignements concernés dans un choix de nouvelles filières autorisées et mentionnées dans le même courrier.

Je vous interpelle en urgence pour que les enseignements que Genève veut vraiment défendre soient redéployés à temps dans les filières autorisées par le Conseil fédéral, avec la conviction documentée que les énergies humaines, les propositions et les moyens matériels existent pour relever ce défi.

À titre d'exemple je mentionnerai la filière génie chimique, que notre Grand Conseil a soutenu par d'importants investissements qui ont notamment permis de concrétiser son ouverture attendue aux biotechnologies environnementales, avec la création du nouveau laboratoire de biologie appliquée.

Pour éviter une démobilisation massive des personnes, (professeur-e-s, assistant-e-s, etc.) sur qui repose concrètement la charge de revoir la conception des filières en fonction des nouvelles exigences fédérales, ainsi que celle des élèves actuellement désireux de s'y engager, il est urgent de

délivrer le message politique clair que notre canton utilisera toutes les portes restées ouvertes pour développer et faire reconnaître sa part de compétences dans la HES-SO.

En conséquence, Monsieur le Président, je vous prie instamment et vous remercie par avance de mettre tout en œuvre pour que les étudiant-e-s concerné-e-s puissent s'inscrire sans attendre et en confiance dans des filières restructurées, dont l'image et l'attractivité auront été restaurées sous votre impulsion et celle des acteurs économiques bénéficiaires de la qualité des ingénieur-e-s formé-e-s dans cette école, que l'on aimerait sentir à vos côtés en ces circonstances inconfortables.